



ARRÊTÉ

N° : 31 - 2022

Exécutoire le :

Publié le : 21 JUL. 2022

Visé le : 21 JUL. 2022

Arrêté portant délégation de signature à Madame Amandine HUGOT Directrice Générale Adjointe des Services

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à la Directrice Générale Adjointe des services,
- Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la communauté d'agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Amandine HUGOT, Directrice Générale Adjointe des Services de Grand Lac, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité, pour :

- Signer les bons de commande et les devis d'un montant maximum de 25 000 € HT et dans la limite du budget,
- Engager les dépenses dans la limite du budget,
- Mandater les paiements et titrer les recettes,
- Signer les courriers et les procès-verbaux de réception,
- Signer les certificats d'affichage.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Cette décision sera affichée dès signature et sera exécutoire dès sa signature et son dépôt au titre de contrôle de la légalité en Préfecture de la Savoie.

Cette décision, une fois affichée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant l'affichage, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet ;
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant l'affichage, par introduction d'une Instance auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le tribunal administratif de Grenoble.

Notifié le : 21/07/22

Signature du délégataire :

Aix-les-Bains, le 19 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Amandine HUGOT, Directrice Générale Adjointe des Services

Date de transmission de l'acte : 21/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/07/2022

Numéro de l'acte : ar564 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220719-ar564-AR

Date de décision : 19/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Autres